



Convention européenne du paysage Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

6^e Session – 2018-2019

Le 16e octobre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de conférer le

Prix du paysage de la Convention européenne du paysage

au Projet

La renaturation du cours d'eau de l'Aire République et Canton de Genève, Suisse

Projet réalisé avec des partenaires de la France : Communauté de communes du Genevois – Archamps, Haute-Savoie, France, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage ;

et des partenaires de la Suisse : Communes : Bernex, Confignon, Perly-Certoux et Onex ; Associations environnementales : Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents (APAA) (transfrontalière) ; ProNatura Genève ; WWF Genève ; Association d'habitants « Vivre à Lully » (AVAL) ; Association d'agriculteurs : AgriGenève ; Union maraîchère de Genève (UMG).

Le projet constitue une intervention multidisciplinaire et concertée de très grande qualité visant à reconfigurer le lit de la rivière Aire et à renaturer le cours de la rivière dans une zone territoriale périurbaine et urbaine, créant ainsi un paysage multifonctionnel en évolution. La dimension transnationale du cours d'eau représente une invitation à poursuivre la coopération transfrontalière afin d'améliorer le paysage audelà de la phase de conception.

Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe